

Année académique 2023 - 2024

Domaine Éducation

Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation mathématiques

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE	Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT	Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be
HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL	Tél : +32 (0) 71 43 82 11	Fax : +32 (0) 71 47 28 19	Mail : edu-loverval@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 37 Utilisation de l'ordinateur et apport des médias et des TIC en enseignement 2			
Code	PEGM2B37MA	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	15 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Braine-le-Comte Erwin DEL COL (erwin.del.col@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut Isabelle AVET (isabelle.avet@helha.be) HELHa Loverval Yvan SCOYS (yvan.scoys@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'objectif de cette UE est de permettre à l'étudiant de mobiliser différents outils multimédias au service de sa formation et de sa pratique professionnelle.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 4 **Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover**
- 4.2 Participer à des groupes ou des réseaux de recherche pour enrichir sa pratique traditionnelle
 - 4.3 Mettre en question ses connaissances et ses pratiques
 - 4.4 Actualiser ses connaissances et ajuster, voire transformer ses pratiques

Acquis d'apprentissage visés

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEGM2B37MAA Utilisation de l'ordinateur et apport des médias et des TIC en enseignement 15 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 10 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEGM2B37MAA	Utilisation de l'ordinateur et apport des médias et des TIC en enseignement	10
-------------	---	----

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

Année académique 2023-2024

Domaine Éducation

Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation mathématiques

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE

Tél : +32 (0) 67 55 47 37

Fax : +32 (0) 67 55 47 38

Mail : edu-braine@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Utilisation de l'ordinateur et apport des médias et des TIC en enseignement			
Code	6_PEGM2B37MAA	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	15 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Erwin DEL COL (erwin.del.col@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette Unité d'enseignement vise l'utilisation de divers logiciels, (powerpoint, canva, Google forms, classroom,...) autant dans la gestion de données destinées à la rédaction d'un document (TFE,...), que dans la gestion de données associées à la pratique enseignante (gestion de résultats d'évaluations, formules,...).

Objectifs / Acquis d'apprentissage

1. Au terme de l'U.E., l'étudiant sera capable de gérer et créer des productions basiques avec les différents logiciels découverts en cours

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Saisie et importation des données
découvertes de différentes fonctions
Mise en forme des présentations

Démarches d'apprentissage

pédagogie inversée, visionnage de capsule vidéo en préparation du cours pour ensuite structurer la matière en classe
séances d'exercices en autonomie

Dispositifs d'aide à la réussite

Des exercices sont mis à disposition des étudiants sur la plateforme connectée.
une remédiation est organisée pour les étudiants qui le souhaitent

Sources et références

Mieux maîtriser PowerPoint - Un outil de familiarisation au logiciel de présentation PowerPoint
Rémy Lentzner ed. Remylent 2015

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

slides comportant les consignes et les méthodes en version papier distribué et posté sur connected
capsules vidéos également postées sur connected

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation de cette UE consiste en un travail écrit. Pour les séances de cours , l'étudiant se munira d'un ordinateur fonctionnel.

Si l'étudiant ne peut disposer d'un ordinateur fonctionnel pour les séances de cours. Il devra effectuer une demande au préalable, auprès du titulaire de l'UE, afin d'utiliser un ordinateur de la HELHa.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Trv	100			Trv	100

Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

les modalités d'évaluations restent les mêmes lors du Q3.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).